

## COMMUNE DE VAUDOY-EN-BRIE

### PLAN LOCAL D'URBANISME ÉLABORATION

#### AVIS AU PUBLIC D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 077 486 17 07 du 10 Janvier 2017 le Maire de Vaudois-En-Brie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Ce projet a pour caractéristiques principales de

- Maintenir le caractère essentiellement rural de la commune,
- Organiser le bourg pour environ 1000 habitants,
- Recentrer l'accueil de logements et de services sur le village,
- Conforter le village et limiter l'éparpillement de l'habitat,
- Limiter le développement de l'habitat en dehors de la ceinture traditionnelle sauf pour maintenir l'architecture traditionnelle
- Diversifier le logement tout en préservant une dominante de logements individuels,
- Développer l'habitat principalement en constructions neuves,
- Stopper la création de logements à proximité des nuisances,
- Soutenir les activités économiques du bourg,
- Maintenir le cadre champêtre du village,
- Préserver une coulée verte au centre du village.

**L'enquête se déroulera à la mairie de Vaudois-En-Brie  
durant 33 jours, du samedi 28 janvier 2017 au mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 inclus,  
aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Monsieur Jackie TONUS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat retraité, désigné par le Tribunal Administratif de Melun comme commissaire enquêteur, recevra le public en mairie les :

- samedi 28 janvier 2017 de 9h à 12h
- vendredi 17 février 2017 de 14h à 17h
- mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 de 9h à 12h

Madame Dominique MÉKAÏL, ingénieur principal d'études sanitaires retraitée, a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera consultable :

- à la mairie de Vaudois-En-Brie, sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet de la commune [vaudois-en-brie.fr](http://vaudois-en-brie.fr) dès la publicité de l'avis.

Un poste informatique sera à la disposition du public pour consulter le dossier de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie pendant le délai de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de l'enquête publique auprès des services de la commune.

Le public pourra présenter ses observations et propositions, pendant le délai de l'enquête :

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie ;
- par courriel à l'adresse mail suivante [vaudoy-en-brie@wanadoo.fr](mailto:vaudoy-en-brie@wanadoo.fr).

Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête, et au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 à 12 h 00, seront prises en compte.

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Madame le maire est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées ainsi qu'à Madame Patricia VARLET, secrétaire de mairie.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune, pendant 1 an.